

INFO-NÉGO

**DERNIÈRE
HEURE!**



Agence du revenu du Québec

Volume 3 no 19 - 21 juin 2019

Négociation à Revenu Québec

Précision sur l'Info-Négo du 18 juin 2019

L'Info-Négo du 18 juin 2019 référait à un versement prévu des rétroactivités salariales pour la paie du 1^{er} août 2019, pour lequel l'employeur informera les employés de Revenu Québec qu'ils peuvent demander une dispense d'impôt sur ce versement et mettra à leur disposition le formulaire requis.

À cet effet, des précisions doivent être apportées, car l'objectif poursuivi par cette mesure est de permettre à l'employeur de ne pas retenir à la source les impôts relatifs aux montants rétroactifs à verser pour les employés qui s'engageront à déposer un montant équivalent au montant rétroactif dans un compte REER.

Pour le moment, les démarches suivent leurs cours et nous ne pouvons pas confirmer que l'employeur ait obtenu les approbations requises.

L'employeur invitera les employés à remplir un formulaire qui sera accessible sur la page d'accueil de l'intranet *Ma Zone*. Les employés auront jusqu'au 9 juillet 2019 pour le compléter et le transmettre, selon les instructions fournies par l'employeur.

Votre comité de négociation de l'unité Revenu Québec,

Christian Thériault, porte-parole

Bruno Jean

Martin Pinault

Yves Morin